



Vol à l'étalage grande surface

Par **Wiper**, le **05/09/2009** à **19:29**

Bonjour,

J'ai volé il y a deux semaines environ une pince coupante d'une valeur de 5€ (environ). Je me suis fait arrêter par les vigiles qui m'ont amenés dans une petite salle pour remplir des papiers concernant mon adresse, mon nom, l'objet volé, etc.. Etant mineur, ils n'ont pas voulu me laisser quitter le magasin, ils ont donc fait venir la police pour qu'ils appellent mes parents pour qu'ils viennent me chercher sur place.. Mon père a donc été tenu au courant par téléphone mais comme j'ai commis cet acte à plus de 200 km de chez moi et que je n'étais sur Rouen que temporairement, ils m'ont laissés repartir avec un ami qui était majeur. Finalement, je suis reparti en ayant payé la pince au magasin.

Je suis sincèrement frustré par ce vol, car c'était la première fois et parce que je ne cautionne vraiment pas ce genre d'actes.

Et ce que je risque de recevoir une convocation ? Comme j'ai payé la pince, je risque des répercussions ? J'aimerais vraiment que vous preniez le temps de me donner une réponse.

Merci à l'équipe.
Cordialement

Par **frog**, le **05/09/2009** à **21:27**

[citation]Et ce que je risque de recevoir une convocation ? Comme j'ai payé la pince, je risque des répercussions ?[/citation]

Non & non.

Par **Wiper**, le **05/09/2009** à **22:18**

Merci frog, mais es-tu sur de ce que tu me dis ? Car en lisant les autres cas de vol à l'étalage, certains disent que l'on ne peut pas être vraiment sur. Alors pourquoi ce "non" sur et définitif de ta part ?

Un grand merci.

Par **frog**, le **05/09/2009** à **22:55**

Le montant du vol, la taille de l'agglomération (plus elle est grande, plus les magistrats ont de boulot et ne traitent pas les affaires aussi petites), le règlement sur place du montant du préjudice et l'âge du capitaine me laissent croire avec 99,99% de certitude qu'il n'y aura pas de suites.

Par **Wiper**, le **06/09/2009** à **10:38**

" L'age du capitaine " ? Vous parlez de moi ? Désolé pour mon incompréhension.. ^^

En tout cas, un grand merci pour l'efficacité et la rapidité de vos réponses. J'espère que je ne recevrez rien, comme vous me l'affirmez. Si j'ai du nouveau je le transmettrai.

cordialement.

Par **Wiper**, le **06/09/2009** à **12:11**

Et si, j'étais déjà allé au tribunal par convocation avec une trentaine de personnes pour cause de détention de vidéo pornographique ? C'est pour un ami dans le même cas que moi a été pris en vol à l'étalage que je demande ça. Merci

Par **Wiper**, le **07/09/2009** à **18:36**

Essayez de répondre svp, car il angoisse énormément. Merci

Cdt

Par **frog**, le **07/09/2009** à **19:22**

[citation]Et si, j'étais déjà allé au tribunal par convocation avec une trentaine de personnes pour cause de détention de vidéo pornographique ?[/citation]

Tout dépend des suites données par le tribunal dans cette affaire, tout comme du montant du vol, de l'endroit de commission des faits, et du déroulement exact de ces derniers.

Par **Wiper**, le **07/09/2009** à **19:26**

Les conditions ont été les mêmes que les miennes car il était complice de mon vol. Et par rapport à sa convocation au tribunal, rien de très important : ils leurs ont fait lire un texte, etc..

Voilà, pensez-vous qu'il sera convoqué ?

Par **cloclo7**, le **07/09/2009** à **22:10**

et aussi de l'âge du capitaine :-D

votre ami est quand même récidiviste ...

Par **frog**, le **07/09/2009** à **22:20**

[citation]votre ami est quand même récidiviste ... [/citation]
Tiens donc ?

Par **cloclo7**, le **07/09/2009** à **22:25**

dans la mesure où il a fait l'objet d'une convocation et d'une composition pénale il n'y aurait pas une mention au casier ?

Par **frog**, le **07/09/2009** à **22:39**

Ca a pu être une convocation pour un rappel à la loi dans le bureau du proc. Dans ce cas, point de jugement définitif.

Par **Wiper**, le **08/09/2009** à **18:31**

C'est à dire ?!

Par **Wiper**, le **08/09/2009** à **18:34**

Il risque d'avoir un casier judiciaire ?

Par **Wiper**, le **08/09/2009** à **19:04**

Voyez ce que j'ai recueilli dans différents forum :

"Vous avez raison de dire que le Proc à l'opportunité des poursuites. Mais je n'ai jamais vu un Proc classer, sans suite, un dossier de vol à l'étalage.

Le magistrat saisira toujours le délégué. Il a été crée pour cela, entre autres.

Il est toujours bon de faire une piqûre de rappel à loi"

"Tant qu'il n'y a pas de condamnation il n'y a pas d'inscription sur le casier judiciaire.

Donc au niveau du simple rappel à la loi ou de la réparation du préjudice il n'y a aucun risque d'inscription sur un quelconque fichier interne justice.

Il y a un enregistrement administratif du dossier c'est tout. Ce dossier restera au tribunal du domicile du mis en cause."

"pour qu'il y ait récidive il faut d'abord qu'il y ait une condamnation ce qui n'est pas le cas avec un rappel à la loi"

Par **Wiper**, le **08/09/2009** à **19:04**

Qu'en pensez-vous ?

Par **christophe50**, le **19/09/2009** à **12:17**

bonjour a tous,

je suis la personne avec qui j'ai volé une pince coupante,

je voudrais savoir si j'aurais un casier judiciaire car pour le montant du vol se n'est pas grand choses...

je suis récidiviste ??

mais je suis déjà allez au tribunal mais frenchement pour pas grand choses juste pour me dire quelque mots rien de bien méchant..

j'ai rempli aucun papiers et j'ai pas fait de garde a vu au commissariat !!

je voudrais savoir ses réponce car j'engoisse un peu.
merci beaucoup..